Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-269-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-269

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CONSERVATOIRE OLIVIER MESSIAEN

Rapporteur : Mme Aurore THIROUX

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-269-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de la Ville de Champigny, annexé au budget primitif 2026, adopté par délibération n°2026-106 du 29 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Ressources et Administration générale émis lors de sa séance en date du 10 novembre 2026 ;

Vu les délibérations n° 2024-004, 2025-184, 2026-166, 2026-168 et 2026-170 relatives aux emplois du Conservatoire ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 8 juillet 2026 sur la réorganisation du Conservatoire ;

Considérant ce qui suit :

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce sens, il a été décidé une réorganisation du Conservatoire Olivier Messiaen dans le cadre de la démarche de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal, afin de clarifier les responsabilités et de renforcer la cohérence des enseignements en musique, danse et théâtre avec la nécessité d'adapter les durées hebdomadaires de six emplois aux besoins pédagogiques de l'année scolaire 2026-2027.

Il convient par ailleurs d'acter de la suppression des anciens emplois de responsable de pôle danse, de responsable de spécialité théâtre et d'un emploi de professeur d'enseignement artistique en danse à temps complet.

Enfin, il est précisé que les emplois déjà créés par des délibérations antérieures sont maintenus et ne font pas l'objet d'une nouvelle création.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-269-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

ARTICLE 1 : DECIDE de supprimer à compter du 1er décembre 2026, les neuf emplois suivants du tableau des emplois de la Ville :

N° du poste	Cadre	Spécialité ou fonction	Durée hebdomadaire	Quotité
5266	AEA	Danse	11 h	55 %
1760	AEA	Responsable de pôle de la spécialité danse	20 h	100 %
195	PEA	Danse	16 h	100 %
9394	AEA	Formation musicale	20 h	100 %
6368	AEA	Flûte traversière	4 h	20 %
6305	AEA	Piano	10 h	50 %
9396	PEA	Responsable de la spécialité théâtre	16 h	100 %
4218	PEA	Théâtre	6 h	37,5 %
4222	PEA	Théâtre	8 h	50 %

ARTICLE 2 : CRÉE et INSCRIT au tableau des emplois, à compter du 1er décembre 2026, six emplois permanents à temps non complet, en remplacement des emplois correspondants supprimés à l'article 1 :

Ancien poste repère	Cadre	Spécialité	Durée hebdomadaire	Quotité	Grade ou grades
5266	AEA	Danse	13 h	65 %	AEA
9394	AEA	Musique assistée par ordinateur et formation musicale	10 h	50 %	AEA
6368	AEA	Flûte traversière	9 h	45 %	AEA
6305	AEA	Piano	12 h	60 %	AEA
4218	PEA	Théâtre	9 h	56,25 %	PEA
4222	PEA	Théâtre	5 h	31,25 %	PEA

ARTICLE 3 : MAINTIENT les quarante emplois identifiés comme tels dans le tableau annexé, aux caractéristiques indiquées pour 2026-2027.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les emplois d'AEA chargés de la coordination danse et d'AEA coordinateur théâtre demeurent régis respectivement par les délibérations n° 2026-170 et n° 2026-168, sans nouvelle création par la présente délibération.
Ils sont rappelés sur les lignes de remplacement des anciens emplois n° 1760 et n° 9396.

ARTICLE 5 : PRÉCISE que les emplois déjà créés de responsable des spécialités danse et théâtre, poste n° 9398, de responsable de la spécialité musique, poste n° 6207, et d'AEA formation musicale, poste n° 4704, restent régis respectivement par les délibérations n° 2026-166, n° 2024-004 et n° 2025-184.

ARTICLE 6 : PRÉCISE que la rémunération est déterminée par référence à la grille indiciaire du grade retenu dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ou des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, selon l'emploi, et en tenant compte de sa durée hebdomadaire de service.

Les conditions de rémunération des emplois maintenus et déjà créés demeurent régies par les dispositions et délibérations applicables.

Accusé de réception en Préfecture
094-219400173-20261125-2026-269-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

ARTICLE 7 : DIT que si l'emploi est occupé par un fonctionnaire titulaire, sa suppression sera mise en œuvre dans le respect des garanties prévues par les articles L. 542-1, L. 542-4 et L. 542-5 du Code général de la fonction publique : recherche des possibilités de reclassement dès que la suppression est envisagée et, à défaut d'emploi pouvant lui être offert dans les conditions statutaires, maintien en surnombre pendant un an. Pendant cette période, les emplois de son grade créés ou vacants dans la collectivité lui seront proposés en priorité et les possibilités de reclassement seront examinées.

ARTICLE 8 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 9 : DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

7 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE